



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

PREFECTURE DE L'ESSONNE

PREFECTURE DES YVELINES

**Arrêté inter-préfectoral n° 2016158-0002  
portant modification de l'arrêté inter préfectoral n°2016039-0005 de  
composition du comité permanent de la Commission Consultative de  
l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-Le-Noble**

**La Préfète de l'Essonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole**

**Le Préfet des Yvelines,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

**Vu** le décret n°87-341 du 21 mai 1987 modifié relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

**Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;

**Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2016039-0004 du 8 février 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2016039-0005 du 8 février 2016 portant création du comité permanent de la CCE de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

**Considérant** qu'une erreur est intervenue au sein de la représentation des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement (Association Villiers Ciel Calme : M. ROUSSEL en place de Mme CHATELAIN-DESBOUGES) ;

.../...  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

## ARRETEMENT

**Article 1 :** La composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est modifiée comme suit :

**Président : Le Préfet des Yvelines ou son représentant**

### 1. Représentants des professions aéronautiques

#### 1.1. Représentants des usagers de l'aérodrome :

**Mme Christine ASCIONE**

Aéroclub de l'Ouest Parisien/ Association ADATE

**M. Jean-Pierre TRIMAILLE**

Société TAF (Trimaille Aéro Formation)

**M. Michel GUILLAUMET**

Aéroclub Allintair / Association UAT

**M. Edouard MAITRE**

Société Héli-Horizon

**M. Julien HOFF**

Société Héli-Union

#### 1.2. Représentant de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroports de Paris

**Mme Isabelle DREYSSE**

Adjointe au Directeur de l'aéroport du Bourget

### 2. Représentants des collectivités territoriales

**M. Patrick CHARLES** (Maire de Toussus le Noble)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

**M. Patrice PANNETIER** (Maire de Châteaufort)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

**M. Jean-Loup ROTTEMBOURG** (Maire-adjoint des Loges en Josas)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

**M. Bertrand HOUILLON** (Maire de Magny les Hameaux)

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

**M. Jean HAVEL** (Maire de Gif sur Yvette)

Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

**Mme Alexandra ROSETTI**

Conseillère départementale des Yvelines

3. Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

**Mme Françoise MARTIN**

Association de Défense de la Vallée de la Mérintaise et de l'Environnement de Chateaufort (ADVMC)

**Mme Arlette FASTRÉ**

Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)

**Mme Monique GUERIN**

Association Sécurité Tranquillité aux Loges en Josas (ASTLJ)

**M. Christian MAUDUIT**

Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACGMH)

**M. Olivier LUCAS**

Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

**M. Thierry ROUSSEL**

Association Villiers Ciel Calme

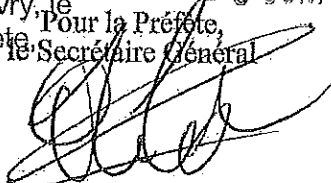
4. Représentants des administrations qui assistent à ces réunions

- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
- Services de la Navigation Aérienne de la Région Parisienne
- Direction Départementale des Territoires des Yvelines
- Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- Compagnie de Gendarmerie des Transports Aériens
- Police de l'Air et des Frontières
- Sous-préfecture de Palaiseau

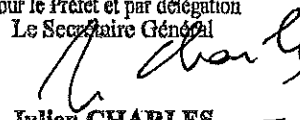
**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le sous-préfet de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et de la préfecture des Yvelines.

Fait à Evry, le **6 JUIN 2016**  
Pour la Préfète,  
La Préfète, Secrétaire Général

  
David PHILOT

Fait à Versailles, le **6 JUIN 2016**  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Julien CHARLES